

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

GUTENBERG PATRIMOINE

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'OPCVM a pour objectif de gestion la réalisation d'une performance nette des frais supérieure à son Indicateur de référence (50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé) dans le cadre d'une allocation dynamique en actions distribuant un dividende important sur la durée de placement recommandée. De plus, il cherche à limiter les risques de forte variation du portefeuille par une allocation partielle en obligations de la zone Euro.

L'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes nets réinvestis et en tenant compte de la capitalisation des intérêts.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement repose sur une allocation dynamique et discrétionnaire entre différentes classes d'actifs et zones géographiques et recherche des actions distribuant un dividende important. Le FCP opère une gestion active selon une approche micro-économique qui consiste à sélectionner des sociétés notamment ayant un rendement sur dividendes attractif ; dont la valeur boursière est inférieure à la valeur industrielle ou qui offrent un rendement élevé.

Cette sélection s'opère selon une analyse des valeurs et avec un processus décisionnel à partir des critères suivants : Méthode des 3M

- Management : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle
- Moyens de l'entreprise : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.
- Marge et rentabilité sur 5 ans et comparaison intra sectorielle.

Ces critères sont appréciés à travers des contacts réguliers des entreprises concernées, les réunions d'analystes financiers, les revues spécialisées, et l'analyse financière classique (étude de bilan compte de résultat, marge EBIT, ROE.). Les sociétés seront choisies parmi les grandes, moyennes ou petites capitalisations, sur les places financières européennes, sans aucune contrainte géographique, ni indicielle.

Afin de répondre à un objectif de limitation de la volatilité, à titre de diversification, le gérant pourra investir en obligations et autres titres de créances (dettes publiques/dettes privées) de toutes échéances et de toutes devises.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 120% (allocation cible entre 20% et 70%) sur les marchés d'actions de toutes capitalisations, de tous les secteurs dont :
 - de 0% à 120% sur les marchés d'actions européennes
 - de 0% à 10% d'actions libellées en dollar
 - de 0% à 10% d'actions de pays émergents.
 - de 0% à 30% aux marchés des actions de petite capitalisation >3 milliards d'euros.
 - de 0% à 5% sur le marché EURONEXT GROWTH.
- De 0% à 120% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations, notés par des agences de notation ou ayant une notation jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion, dont :
 - de 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs
 - de 0% à 10% en instruments de taux de pays émergents.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -5 et + 10.

- De 0% à 25% sur les marchés des obligations convertibles.

- De 0% à 50% au risque de change sur les devises hors euro (incluant le \$ et les devises de pays émergents).

Il peut également intervenir sur les :

L'OPCVM peut être investi :

- En actions ; - en titres de créance et instruments du marché monétaire ; - jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers, et de FIA de droit français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Il peut également intervenir sur des :

- Contrats à terme ferme ou optionnel utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, et de change ;

- Titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change.

- Dépôt, emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2023, a été une période de rebondissements économiques et financiers, marquée par un démarrage en fanfare et une série d'événements qui ont façonné les marchés mondiaux. Au début de l'année, un vent d'optimisme soufflait sur les bourses mondiales, alimenté par le ralentissement de l'inflation et la réouverture progressive de la Chine après trois années de politique « zéro-Covid ». La normalisation des politiques monétaires s'est poursuivie, avec des hausses des taux directeurs de 25 bps et 50 bps respectivement par la FED et la BCE. Ce climat reflétait les attentes des investisseurs qui, dès les premiers jours de l'année, avaient misé sur un retournement de situation par rapport à l'année précédente. En effet, malgré une inflation toujours présente, la stabilisation des chiffres de progression des salaires aux États-Unis et un CPI inférieur aux attentes dans la Zone Euro laissaient entrevoir une propagation de l'inflation moins alarmante qu'initialement anticipée.

Cependant, le printemps 2023 a vu cette vague d'optimisme rencontrer ses premiers écueils. La volatilité a repris ses droits sous l'impulsion de données macro-économiques plus fortes qu'anticipées, illustrant notamment un marché du travail américain extrêmement solide, et une inflation qui, bien que ralentissant, restait préoccupante. Ces incertitudes ont poussé la FED et la BCE à poursuivre leurs politiques de hausses de taux. En continuant sur leur lancée, les banques centrales ont certes montré leur détermination à lutter contre l'inflation, mais ont aussi contribué à instaurer un climat d'incertitude parmi les investisseurs.

Les effets de ce rythme effréné de hausses de taux ne se sont pas fait attendre. En mars, plusieurs banques régionales américaines (Silicon Valley Bank, Silvergate Bank, First Republic...), aux réglementations capitalistiques et de liquidités peu contraignantes, ont cédé sous la pression, annonçant leur incapacité à faire face aux pertes sur des placements pourtant jugés sans risques. L'Europe n'a pas été épargnée, notamment avec les problèmes rencontrés par Crédit Suisse, rappelant douloureusement les souvenirs de la crise financière de 2008. Malgré ces turbulences, la FED et la BCE ont maintenu le cap, continuant de naviguer à vue dans une mer agitée par l'inflation et une croissance économique en berne.

À l'approche de l'été, les chiffres de la croissance aux États-Unis ont commencé à faiblir, résultat de l'impact des hausses de taux orchestrées par la FED depuis près d'un an. Le pétrole, baromètre de l'économie mondiale, a lui aussi reflété ces craintes, se maintenant péniblement autour des 75 dollars et poussant l'OPEP à réduire ses quotas de production. En Europe, la situation était similaire avec des anticipations de nouvelles hausses des taux. Cependant, des discours plus mesurés de la part des responsables de la BCE laissaient entrevoir une possible accalmie.

En dépit d'une conjoncture économique marquée par un ralentissement et une inflation en recul, les banques centrales, tant aux États-Unis qu'en Europe, ont maintenu une posture rigoureuse durant l'été. La FED a relevé ses taux de 25 bps à 5,25-5,5% le 25 juillet, suivie de près par la BCE qui a augmenté ses taux de 25 bps à 4,25% le jour suivant.

Aucune baisse des taux n'est envisagée avant le premier semestre 2024 des deux côtés de l'Atlantique. En Chine, la réouverture post-Covid n'a pas suffi à dynamiser une économie affectée par des difficultés dans le secteur immobilier, avec des géants comme Evergrande et Country Garden au bord du gouffre. Malgré des mesures fiscales annoncées par le gouvernement, les perspectives restent tendues.

À l'automne, la BCE a continué sur sa lancée restrictive, tandis que la FED, par la voix de Jerome Powell, optait pour un statu quo, laissant entrevoir une pause dans la série de hausses des taux. Cependant, la normalisation de l'inflation semblait trop lente aux yeux de la FED, laissant planer le spectre de futures augmentations. Cette période a aussi été marquée par un ralentissement notable des PMI et des indices manufacturiers, particulièrement en Europe, signalant un potentiel ralentissement économique à venir.

Octobre a vu ces tensions persister, alimentées par des risques géopolitiques croissants et une escalade des taux. En effet, une série d'indices des prix à la production et à la consommation aux Etats-Unis ont porté les taux à 10 ans US sur le seuil des 5%, une première depuis 2008. Malgré cette morosité ambiante, les discours des banquiers centraux en fin de mois ont apporté un espoir de détente. La FED a adouci son discours en évoquant une volonté d'agir avec prudence, volonté interprétée comme un pivot par la communauté financière. Cet espoir s'est transformé en une vague d'optimisme en novembre, les marchés tablant dorénavant sur une inversion de la politique monétaire à venir, et des baisses de taux à l'horizon.

La fin de l'année 2023 a été marquée par ce rebond, avec les principaux indices boursiers européens frôlant des niveaux records. La FED a confirmé sa volonté de pivoter vers un cycle de baisse de taux, mouvement inverse de celui réalisé ces deux dernières années. La BCE, alignant sa politique sur celle de sa consœur américaine, a également opté pour un statu quo. Ce changement de paradigme des banquiers centraux, couplé à une poursuite de la décrue de l'inflation, a offert une note positive pour clôturer une année autrement tumultueuse.

Après une année 2023, marquée par de plus hauts historiques sur les grands indices, malgré les fortes hausses de taux, l'exercice 2024 s'annonce empli d'incertitudes. L'inflation se normalise et le pivot des banques centrales plaide pour un recul des taux. Cependant, l'économie souffre et laisse planer le spectre d'un épisode récessif en Europe et aux Etats-Unis.

Gutenberg Patrimoine

Le fonds a clôturé l'année sur un recul de 4,16%, contre une hausse de 12,76% pour son indice de référence (Eurostoxx50 NR 50% + €STR 50%). Le rebond observé sur les grands indices n'a pas été uniforme sur l'ensemble de la côte. Les secteurs dits value - banques en tête - ont propulsé les indices, tandis que les valeurs moyennes n'ont pas bénéficié de ce regain d'optimisme.

Les gagnants de la pandémie (Sartorius AG, Carl Zeiss, Eurofins, Steico) ont continué de souffrir du contre-coup lié à la fin du covid. En parallèle, Téléperformance affiche une baisse de 50%, impactée par les incertitudes relatives à l'émergence de l'Intelligence Artificielle sur son activité à moyen terme. Les politiques de couverture, mises en place pour prémunir le fonds d'une baisse des marchés face aux incertitudes macro-économiques et à l'impact de la hausse des taux réels, ont pénalisé le portefeuille dans cet environnement de surperformance des grands indices.

Malgré des performances disparates au sein du secteur, les deux valeurs d'hyperluxe (Hermès, Ferrari) ont été les satisfactions de l'exercice 2023. En parallèle, les softwares (Nemetschek, Dassault Systèmes, Sage, QT Group), et les semi-conducteurs (Infineon, ASML, Aixtron) ont clôturé l'exercice en net rebond au sein d'un secteur technologique indécis, témoignage de la solidité de leur business model.

La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site www.gutenbergfinance.com en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de Avril 2024.

Au vu de l'article 321-131 du RGAMF, Gutenberg Finance assure aux porteurs de parts et actionnaires toute l'information nécessaire sur la gestion de ce Fonds notamment concernant les frais et commissions effectivement perçus dans le cadre de la gestion d'OPCVM et / ou FIA. Ils peuvent se référer au prospectus de nos FCP disponible sur notre site internet www.gutenbergfinance.com, sur le site de l'AMF, et sur demande.

- Ci-après nous récapitulons la répartition de l'actif du fonds au 29 décembre 2023 ainsi que la valeur liquidative du fonds, le nombre de parts, et l'actif du fonds.

REPARTITION PAR CATEGORIE D'ACTIFS AU 29/12/2023

Investissement direct	96,13 %	Trésorerie	3,87 %
------------------------------	----------------	-------------------	---------------

Exposition totale 100 %*

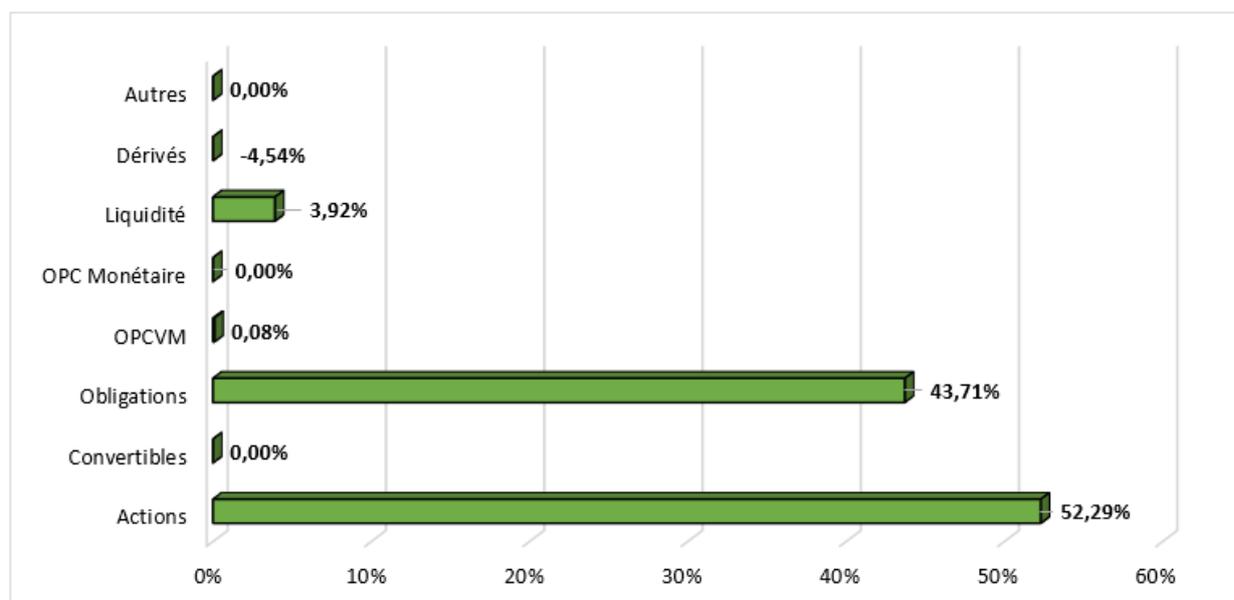
* Fourchette d'exposition sur l'actif net de 0 à 120% (voir prospectus)

Au 29 décembre 2023, l'évolution du nombre de parts et des actifs était la suivante :

30 décembre 2022	145 644.847 parts	Valeur liquidative : 173.19 €	Valeur d'actif : 25 224 409,32 €
29 décembre 2023	91 078.395 parts	Valeur liquidative : 165.98 €	Valeur d'actif : 15 117 530,51 €

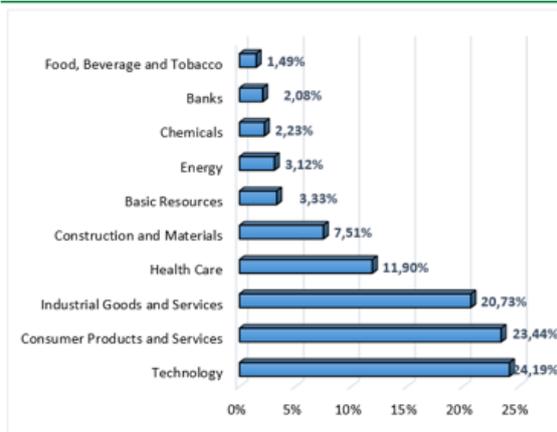
STRUCTURE D'INVESTISSEMENT AU 29/12/2023

REPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS

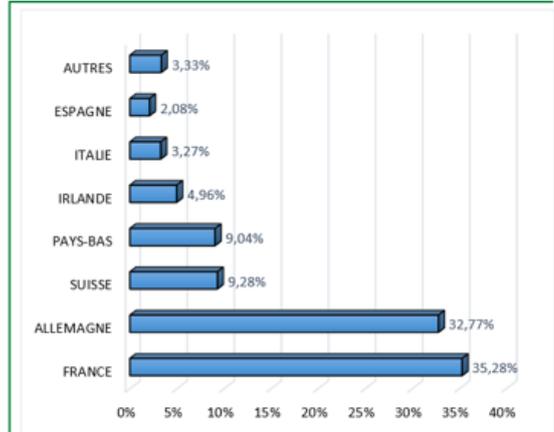


REPARTITION DE LA PARTIE ACTION*

REPARTITION SECTORIELLE*

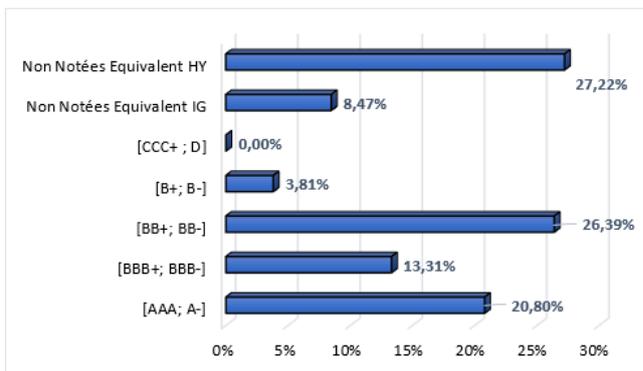


REPARTITION GEOGRAPHIQUE*

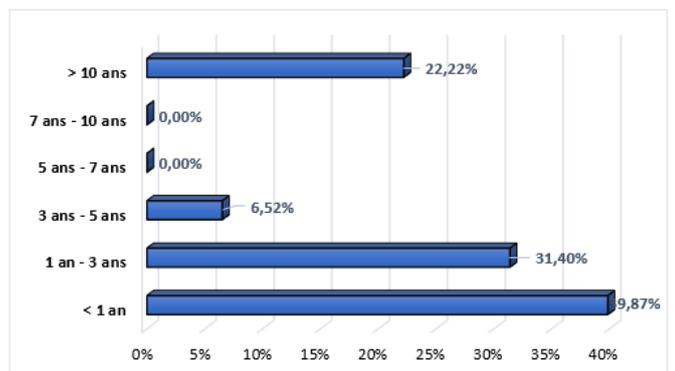


REPARTITION DE LA PARTIE OBLIGATAIRE

REPARTITION PAR NOTATION



REPARTITION PAR MATURITE



RISQUES ET DONNEES ACTUARIELLES

Portefeuille Obligataire:

<i>Rendement actuariel:</i>	5,8%
<i>Maturité Moyenne:</i>	5,1
<i>Sensibilité:</i>	0,8
<i>Duration:</i>	0,9

Portefeuille Actions:

<i>Nb lignes</i>	31
<i>Exposition action</i>	52,3%
<i>Bêta Action</i>	1,22
<i>Exposition nette</i>	52,3%

Dérivés

<i>Couverture Indices:</i>	0,0%
<i>Couverture Taux:</i>	-4,5%
<i>Couverture Devises:</i>	0,0%
<i>Couverture Option:</i>	0,0%

PRINCIPALES POSITIONS ET MOUVEMENTS

- LVMH
- RHEINMETALL
- L'OREAL
- PUMA
- KINGSPAN

Principaux Achats:

ASML, Carl Zeiss, Ferrari

Principales Ventes:

Straumann, Dassault Systèmes, BBVA,
Kingspan

PERFORMANCE MENSUELLE / ANNUELLE

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
2016	-2,87%	0,40%	1,79%	0,10%	0,64%	-2,44%	1,44%	0,52%	0,53%	-0,27%	-0,76%	3,06%	2,00%
2017	0,19%	1,33%	1,90%	1,04%	2,53%	-1,08%	-0,44%	-0,41%	1,55%	0,77%	-1,04%	-0,76%	5,63%
2018	1,04%	-2,55%	-1,26%	1,88%	-0,53%	-2,11%	0,14%	-0,38%	-1,73%	-4,04%	-2,41%	-2,32%	-13,51%
2019	1,83%	0,96%	-0,36%	1,83%	-1,79%	1,66%	0,75%	-0,28%	0,36%	-1,34%	1,07%	1,53%	6,30%
2020	0,52%	-1,34%	-14,89%	6,98%	4,11%	1,54%	0,26%	1,91%	0,03%	-0,97%	4,63%	1,59%	2,68%
2021	-1,49%	-0,02%	0,10%	1,94%	0,24%	1,20%	0,76%	-0,66%	-3,55%	1,04%	-0,73%	1,33%	0,04%
2022	-4,79%	-2,39%	1,98%	-1,97%	0,45%	-5,42%	4,02%	-3,72%	-5,08%	1,96%	2,00%	-2,15%	-14,60%
2023	4,37%	0,65%	-1,82%	-2,95%	-0,96%	-1,43%	0,29%	-1,24%	-3,02%	-1,27%	1,47%	1,91%	-4,16%

Nombre de mois positifs: 52

Nombre de mois négatifs: 44

Depuis 1er janvier 2023 Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

- Critères ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Somme toute, Gutenberg Finance, très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, a mis en place une politique ESG **depuis le 01 janvier 2023** soit un processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds. Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : www.gutenbergfinance.com.

Néanmoins, Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les effets de levier : **Néant**

- **Dans le cadre du contrôle interne de la société**, il est rappelé que le fonds Gutenberg Patrimoine fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence journalière lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.

- **Dans le cadre de la gestion des risques**, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

Risque actions :

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de Gutenberg Patrimoine n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

ANNEXE – Règlement Disclosure – Informations précontractuelles
 Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Depuis la mise en place de la stratégie ESG début 2023, Gutenberg Finance a toujours tenu compte des caractéristiques E/S/G des sociétés dans lesquelles elle investissait. Pour cela, elle s'appuie sur sa politique d'exclusion, la recherche ESG d'ALPHAVALUE (fournisseur indépendant) et de SEQUENTIS (rapports trimestriels)

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

POCHE ACTIONS :

8 indicateurs sont utilisés pour calculer les scores de durabilité individuels des émetteurs. Certains proviennent des indicateurs environnementaux et sociaux et un complément provient des indicateurs de gouvernance.

Ces 8 indicateurs sont considérés comme de bons précurseurs du potentiel de durabilité d'une entreprise. Leur pondération extraite des séries de données propriétaires d'ALPHAVALUE est décrite dans le tableau, elle s'applique à tous les émetteurs. Cette notation est déployée pour tous les investissements en actions et peut changer en temps réel à la suite de nouvelles entrées de données et/ou de modifications apportées à d'autres actions, car les calculs sous-jacents sont en partie relatifs au secteur et en partie à l'univers.

GOUVERNANCE	%	EXPLICATIONS DU CRITERE
Taux d'administrateurs indépendant	25%	Les membres indépendants du conseil d'administration seront plus ouverts aux points de vue extérieurs
Diversité géographique du conseil	20%	Les cultures différentes vont émettre des idées alternatives
Répartition président vs exécutif	5%	La gouvernance à deux niveaux est une procédure de contrôle et d'équilibre
ENVIRONNEMENT		
CO ² Emission	25%	Centrale pour l'objectif climatique
Prélèvements d'eau	10%	Central pour l'humanité
SOCIAL		
Dispersion des salaires (tendance)	5%	mesure potentielle de tension interne/progrès potentiel
Satisfaction au travail	5%	mesure potentielle de tension interne
Communication interne	5%	mesure potentielle de tension interne

La pondération importante de la gouvernance repose sur la conviction que les principes ESG ne peuvent être maintenus si cette dernière est faible. Sans cela, les métriques E et S sont susceptibles d'échouer.

Après la gouvernance, ce sont les questions environnementales qui comptent le plus. Les mesures sociales sont moins pondérées car leurs implémentations peuvent aller à l'encontre des autres parties prenantes. Elles ne peuvent donc être aisément déployées de manière cohérente. C'est pourquoi les éléments sociaux sont limités à ceux qui sont alignés sur les intérêts des autres parties prenantes (une échelle salariale décente est une bonne pratique par exemple).

Afin de s'assurer de la bonne orientation ESG du fonds, et si l'investissement en actions représente une part significative du fonds (>10%), les gérants s'assurent que les critères suivant soient respectés :

1. La note ESG moyenne pondérée de la poche action doit être supérieure à 5. Cette note est un score de durabilité calculé par AlphaValue (échelle de 1 à 10), qui résume la qualité ESG d'une entreprise (10 étant la note la plus élevée).
2. Chaque entreprise doit avoir une note supérieure ou égale à 2 dans chacun des critères E/S/G (Environnement, Social, Gouvernance).

Ceci étant, les gérants se réservent le droit, sous certaines conditions, d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 50 % de la poche Action) ou un score inférieur à 2 dans un ou plusieurs critères E/S/G.

L'équipe de gestion pourra occasionnellement détenir des titres d'une société dont la notation d'un ou plusieurs critères E/S/G est inférieure à 2 à condition de mener une analyse plus approfondie passant par :

- ✓ Une rencontre / un contact téléphonique avec la direction ou le responsable de la relation investisseurs afin de comprendre cette sous-performance ESG et réfléchir à un axe d'amélioration ;
- ✓ Une discussion en comité de gestion ;
- ✓ Une fiche valeur détaillant le choix d'investir dans cette entreprise.

L'idée d'investir dans les entreprises aujourd'hui mal notées en ESG repose sur nos convictions que ces entreprises peuvent et doivent s'améliorer dans ce domaine. Ainsi, l'engagement actionnarial vise à influencer le comportement des entreprises en faisant valoir, auprès de la direction des entreprises, une meilleure prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Pour y parvenir, Gutenberg Finance utilise deux méthodes, à savoir le droit de vote et le dialogue avec les entreprises.

Un taux de couverture minimum des entreprises notées ESG a été fixé à 50% de la poche Actions. Ce dernier aura vocation à augmenter dans le temps.

POCHE OBLIGATIONS :

En application de la politique d'exclusion de la société de gestion, certains émetteurs sont exclus de l'univers d'investissement. L'équipe de gestion applique 3 types d'exclusions, qui sont développées à la partie IV :

- Les exclusions sectorielles
- Les exclusions normatives
- Les exclusions suite aux controverses

POCHE FONDS EXTERNES :

Dans l'optique de promouvoir les entreprises et les émetteurs avec des comportements E/S/G, l'équipe de gestion s'efforce de sélectionner majoritairement des véhicules d'investissement (OPCVM et/ou FIA) qui relèvent de l'article 8 et/ou article 9 du règlement SFDR.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

Le Fonds n'a pour l'instant pas d'objectif d'investissement durable. Ainsi, il ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements durables. Cette décision est amenée à évoluer étant donné la thématique du Fonds qui contribue de manière non négligeable à certains objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies le 25 septembre 2015.



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

**Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :**

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

- Oui,
 Non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

POCHE ACTIONS :

Si l'investissement en actions représente une part significative du fonds (>10%),

1. La note ESG moyenne pondérée de la poche action doit être supérieure à 5. Avant chaque investissement ou désinvestissement, le gérant vérifie que cette contrainte soit bien respectée.
2. Chaque entreprise doit avoir une note supérieure ou égale à 2 dans chacun des critères E/S/G.

Comme évoqué en page 3, les gérants se réservent le droit, sous certaines conditions, d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 50 % de la poche Actions) ou un score inférieur à 2 dans un ou plusieurs critères E/S/G.

POCHE OBLIGATIONS :

EXCLUSIONS SECTORIELLES:

Conformément à la politique d'exclusion, nous supprimons de notre univers d'investissement différents secteurs et/ou activités en raison de leur impact négatif sur l'environnement et la société, à savoir :

- Le tabac
- Le charbon thermique
- Les armes controversées
- Le sable bitumeux

EXCLUSIONS NORMATIVES:

En plus des exclusions sectorielles, nous appliquons une exclusion normative. C'est-à-dire que nous excluons de notre univers d'investissement toute entreprise en violation avec l'un des dix principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unis (ONU)

EXCLUSIONS SUITE AUX CONTROVERSES:

On peut considérer une controverse comme étant tous types d'évènements ou allégations affectant la réputation d'une entreprise, avec des conséquences sur ses parties prenantes ou bien sur l'environnement et la société.

Les controverses sont analysées par l'équipe de gestion qui en détermine la gravité et décident des éventuelles actions à mener (absence d'intervention, diminution ou exclusion du portefeuille).

Si le risque global d'une société en matière de controverse est jugé « ELEVÉE » par l'équipe de gestion, cette dernière est retirée de l'univers d'investissement pour une durée minimale de 12 mois.

POCHE FONDS EXTERNES :

L'équipe de gestion s'efforce de sélectionner majoritairement des véhicules d'investissement (OPCVM et/ou FIA) qui relèvent de l'article 8 et/ou article 9 du règlement SFDR

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

POCHE ACTIONS :

L'équipe de gestion applique une réduction de l'univers d'investissement en ne sélectionnant que des titres dont la notation pour chacun des critères E/S/G est supérieure ou égale à 2. Cependant, sous certaines conditions et en menant une étude plus approfondie du caractère E/S/G de l'entreprise (cf. page 3), les gérants se laisse le droit d'investir occasionnellement dans des entreprises dont la notation d'un ou plusieurs critères E/S/G est inférieure à 2.

POCHE OBLIGATIONS :

Non applicable.

POCHE FONDS EXTERNES :

Non applicable.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

La mise en œuvre de notre politique de vote s'appuie sur la surveillance et l'analyse des résolutions qui nous sont proposées lors des assemblées générales d'actionnaires, en application des principes de base de la bonne gouvernance, ci-dessous mentionnés :

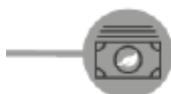
- La surveillance du respect des droits statutaires des actionnaires (application du principe « une action, une voix ») ;
- La surveillance de la qualité et des pouvoirs des membres du conseil d'administration ou de surveillance (application des principes de séparation des pouvoirs et d'indépendance du conseil) ;
- La surveillance de la rémunération des dirigeants et, d'une manière générale, la vérification du caractère approprié et proportionné de l'association des dirigeants et des salariés au capital (application des principes de transparence et d'équité des rémunérations) ;
- La surveillance de l'affectation du résultat et de l'utilisation des fonds propres (application du principe de « gestion raisonnée » des fonds propres dont la rémunération cash des dirigeants) ;
- L'approbation des comptes, de la gestion, des conventions règlementées et du renouvellement des commissaires aux comptes (application des principes d'intégrité des comptes, de la qualité de la communication, et de limitation des situations de conflits d'intérêts lors du renouvellement des mandats des CAC) ;
- L'analyse des développements stratégiques et des opérations en capital (qui doivent être justifiées, équilibrées et respectueuses du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire) telles que les programmes de rachat d'actions ou d'émission d'actions nouvelles, ainsi que toutes les diverses propositions qui peuvent être soumises aux actionnaires (jetons de présence, autres modifications statutaires, etc.).

Afin de les accompagner dans leur décision, les gérants peuvent avoir recours, le cas échéant, aux principales recommandations générales de l'AFG (« Recommandations sur le gouvernement d'entreprise ») et à celles spécifiques pour chaque AG des sociétés du SBF 120.

En règle générale nous nous opposons aux émissions qui risquent de diluer les actionnaires fidèles au profit de nouveaux entrants. Nous refusons donc toute autorisation d'émettre des actions sans droit préférentiel de souscription (DPS). En pareil cas, la décote peut aller jusqu'à 10 %.

Nous sommes convaincus également que le pouvoir de contrôle des actionnaires minoritaires sont mieux préservés dans les sociétés qui ont choisi de maintenir dans leurs statuts le principe « 1 action = 1 voix ». Toute résolution déposée pour adopter cette règle ou y revenir à notre soutien. En effet, avec les droits de vote doubles, le degré d'influence se trouve déconnecté de l'implication financière et de la prise de risque économique. Pour cette même raison, nous sommes opposés à l'introduction d'actions à droits de vote multiples.

Pour que dirigeants et actionnaires aient des intérêts alignés, nous pensons qu'il est essentiel que les premiers soient eux-mêmes actionnaires. Nous sommes favorables à la rémunération à long terme sous forme d'actions gratuites ou de stock-options, attribuées sous des conditions exigeantes de performance, calculées sur au moins trois ans, avec une obligation de conservation pendant la durée du mandat, voire au-delà. Des critères mesurables de performance sociale et environnementale sont d'ailleurs souhaitables. En principe, nous sommes opposés à toute modification rétroactive de la politique de rémunération déjà votée l'année précédente. Tout changement de critère de performance doit être soumis au vote, si un critère ne paraît plus pertinent, il est possible de le remplacer pour l'avenir.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

POCHE FONDS EXTERNES :

Le Fonds se laisse le droit d'investir dans des actions ou parts d'OPCVM et/ou FIA ne relevant pas de l'article 8 et/ou article 9 du règlement SFDR dans la limite maximale de 50% de la poche Fonds Externes.

POCHE OBLIGATIONS :

Le Fonds investit uniquement dans des émetteurs (ou y est exposé) ne figurant pas sur la liste des exclusions de la société de gestion (liste définie par la mise en œuvre de la politique d'exclusion).

Un investissement ou une exposition temporaire pourra avoir lieu, mais d'une durée maximale de 6 mois après l'apparition de la controverse ou du fait générateur conduisant l'émetteur sur la liste des exclusions.

POCHE ACTIONS :



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E / S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E / S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Ainsi, le Fonds se réserve le droit d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 50 % de la poche Action) ainsi que dans des entreprises ayant un score inférieur à 2 dans un ou plusieurs critères E/S/G.

Pour les entreprises dont une des notes E/S/G est inférieure à 2, l'équipe de gestion devra mener une analyse plus approfondie passant par :

- ✓ Une rencontre / un contact téléphonique avec la direction ou le responsable de la relation investisseurs afin de comprendre cette sous-performance ESG et réfléchir à un axe d'amélioration ;
- ✓ Une discussion en comité de gestion ;
- ✓ Une fiche valeur détaillant le choix d'investir dans cette entreprise.

L'idée d'investir dans les entreprises aujourd'hui mal notées en ESG repose sur nos convictions que ces entreprises peuvent et doivent s'améliorer dans ce domaine. Ainsi, l'engagement actionnarial vise à influencer le comportement des entreprises en faisant valoir, auprès de la direction des entreprises, une meilleure prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Pour y parvenir, Gutenberg Finance utilise deux méthodes, à savoir le droit de vote et le dialogue avec les entreprises :

- ✓ Un dialogue constructif avec les entreprises permet de les sensibiliser aux enjeux du développement durable, à la responsabilité sociétale ainsi qu'à la gouvernance d'entreprise. Ce dialogue se structure sous forme de questions écrites par courrier électronique ou à l'oral lors de rencontres avec les entreprises. Ces échanges constituent un élément-clé de notre supervision des sociétés détenues dans les portefeuilles gérés ;
- ✓ Le droit de vote, l'analyse des résolutions et l'exercice des droits de vote sont de la responsabilité d'un gérant, qui a la charge de la mise en oeuvre de la politique de vote pour les OPC dont GUTENBERG FINANCE assure la gestion. Le gérant a recours au vote (par correspondance / internet) via la plateforme, mise à la disposition de Gutenberg Finance par le dépositaire des OPC (CIC). Il peut également assister physiquement aux assemblées générales ou voter par procuration.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable.

L'utilisation des dérivés n'a pas pour objectif de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.

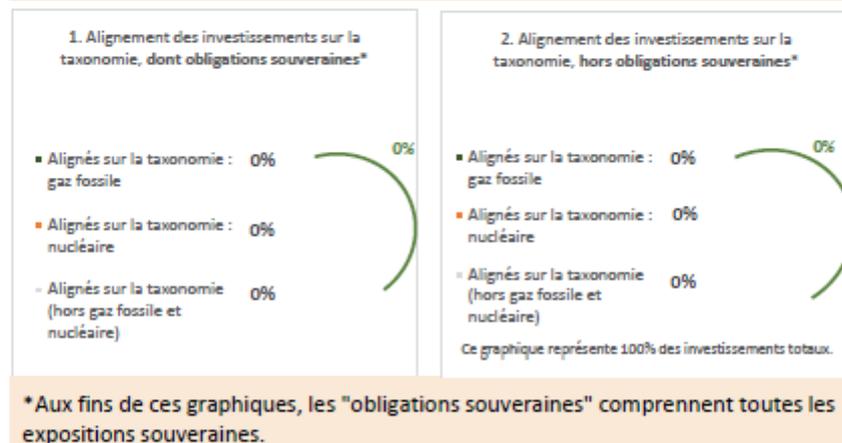
- o **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 29/12/2023

GUTENBERG PATRIMOINE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

placée sous la responsabilité du Président Conseil de Surveillance de GUTENBERG FINANCE, nous suivons l'application des directives de gouvernance d'entreprise et nous avons informé les souscripteurs conformément au règlement Général AMF.

Nous avons voté par correspondance aux assemblées auxquelles nous étions convoqués, dans l'intérêt des porteurs.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Rappel sur la sélection des intermédiaires financiers et contreparties :

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 RG-AMF lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, LCM, Bankhaus Lampe, Danske Bank...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour que chaque passage d'ordre soit relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible allée au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

De même, les gérants de Gutenberg Finance rémunèrent des prestataires fournissant un service de recherches portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sur d'autres actifs, sur des émetteurs actuels et émetteurs potentiels d'instruments financiers, du matériel ou des services de recherche étroitement liés à un secteur ou un marché spécifique permettant de se former une opinion sur les instruments financiers, les actifs ou les émetteurs de ce secteur ou de ce marché.

Ce service recommande ou suggère explicitement ou implicitement une stratégie d'investissement et formule un avis étayé sur la valeur ou le prix actuel(le) ou futur(e) des instrument(s) ou actif(s) considéré(s), ou contient une analyse et des éclairages originaux et formule des conclusions sur la base d'informations existantes ou nouvelles pouvant servir à guider une stratégie d'investissement ou pouvant par leur pertinence apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par la Société de Gestion pour le compte de ses clients.

Conformément à l'article L.533-10 II 3° du Code monétaire et financier, aux articles du Règlement général de l'AMF portant sur les incitations et les rémunérations 314-13 à 314-30 pour les prestataires de services d'investissement, 319-10 à 319-20 pour les sociétés de gestion de portefeuilles pour la gestion d'un FIA et 321-116 à 321-12 pour la gestion d'un OPCVM, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour le contrôle et le suivi des incitations et rémunérations versées et perçues par les prestataires fournissant un service de recherche.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

Pour la politique de rémunération des collaborateurs au sein de Gutenberg Finance :

Introduction

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception-transmission d'ordres et de conseil en investissement.

La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance, conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dit Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Références réglementaires françaises :

- Article 533-22-2 du Code Monétaire et Financier
- Articles 319-10 et 321-125 du RG AMF

Périmètre d'application

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

Organisation et règles de base

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salariés, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

Mention spéciale « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs. »

Application du principe de proportionnalité

Compte tenu de sa taille (9 collaborateurs, 200 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

Rémunération fixe

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

Rémunération variable

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement (qui peut inclure, concernant les gérants financiers, une partie de la commission de surperformance prélevée par la société de gestion sur les fonds sous gestion).

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année.

Personnes Concernées

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

Autres collaborateurs de Gutenberg Finance

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du Reporting, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

Orientation générales relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »),

Gutenberg Finance met en œuvre une politique de rémunération intégrant les risques de durabilité. Conformément au règlement SFDR, un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité sont identifiés au sein de la politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de la société.

a) Intégration des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération

Population concernée

L'ensemble des équipes de gestion est concerné par l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique d'investissement. Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Gutenberg Finance intégrera le respect de l'analyse des risques en matière de durabilité comme objectif de chacun des collaborateurs concernés. Cet objectif fera l'objet d'un suivi au travers des indicateurs suivants :

- Pour les membres de l'équipe de gestion : la qualité des données collectées auprès des sociétés en portefeuille et l'analyse de ces données et notamment la formalisation de la grille préinvestissement en matière d'ESG, l'analyse des impacts des risques de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur de l'investissement réalisée avant l'investissement dans la société, le suivi de l'évolution des critères relatifs aux risques en matière de durabilité pour les sociétés en portefeuille

b) Contrôle

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifiera la bonne application et la formalisation par la Société de Gestion de l'objectif d'intégration des risques en matière de durabilité dans l'attribution de la rémunération variable des collaborateurs concernés.

Modalités de versement de la part variable

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

Avertissement : Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

Transparence vis-à-vis des investisseurs

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DICI, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

Contrôle interne et Fonction de surveillance

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets.

Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la réglementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération, au moins une fois par an, les conclusions de son contrôle sont intégrées dans le rapport annuel des OPCVM et/ou FIA.

Evènements intervenus au cours de la période

28/07/2023 Caractéristiques de gestion : L'OPCVM relève dorénavant de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)

28/07/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité (prise en compte des facteurs de durabilité, PAI, taxonomie)

28/07/2023 Caractéristiques de gestion : L'ajout d'une précision concernant le seuil des actions de petite capitalisation (< 3 milliards d'euros)

28/07/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité du prospectus avec l'ajout de la mention réglementaire concernant l'absence de dispositif de gates

01/09/2023 Frais : Baisse des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services, désormais de 1.5% TTC au lieu de 1.8% TTC

01/09/2023 Frais : Baisse des commissions de mouvement revenant à la société de gestion sur les marchés à terme Monep Futures et EUREX Futures.

05/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dit gates.

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	14 534 893,44	22 171 760,49
Actions et valeurs assimilées	7 908 877,00	11 915 055,98
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 908 877,00	11 915 055,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	6 610 370,30	7 865 701,58
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 610 370,30	7 865 701,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	12 496,14	2 391 002,93
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 496,14	2 391 002,93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	3 150,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 150,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	545 939,68	1 206,34
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	545 939,68	1 206,34
Comptes financiers	668 622,16	3 089 302,52
Liquidités	668 622,16	3 089 302,52
Total de l'actif	15 749 455,28	25 262 269,35

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	16 616 537,94	27 555 154,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 643 021,57	-2 482 559,28
Résultat de l'exercice (a, b)	144 014,14	151 814,08
Total des capitaux propres	15 117 530,51	25 224 409,32
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	3 150,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	3 150,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 150,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	628 774,77	37 860,03
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	628 774,77	37 860,03
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	15 749 455,28	25 262 269,35

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBLH4F00002 BUND-EUX 0324	686 100,00	0,00
Total Taux	686 100,00	0,00
Total Contrats futures	686 100,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	686 100,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	686 100,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	144 743,46	133 126,22
Produits sur obligations et valeurs assimilées	404 155,25	530 794,96
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	548 898,71	663 921,18
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	5 726,43
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	5 726,43
Résultat sur opérations financières (I - II)	548 898,71	658 194,75
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	360 716,27	513 724,32
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	188 182,44	144 470,43
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-44 168,30	7 343,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	144 014,14	151 814,08

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010357509	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010357509	Néant

Commission de surperformance

Part FR0010357509 C

20% TTC maximum de la performance annuelle positive du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé

La période de référence à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Elle s'étend du 1 janvier au 31 décembre.

La commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

-l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, sous réserve que la performance de l'OPCVM soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période) ;

-et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance annuelle égale à celle de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T INDEX) + 50% €STR capitalisé (ESTCINDEX Index) et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

Période de compensation de la performance

A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est prévue, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Dépositaire (2) : En % TTC - Actions, ETF, warrants : 0,03 % Minimum 15€ France Belgique et Pays-Bas 0.05% Minimum 30€ pour les autres Pays - OPCVM et FIA : France / admis Euroclear : 15€ Etranger : 40 € Offshore : 150 € - Obligations, TCN: France: 15€ Autres : Pays 40 € - Marchés à terme : MONEP Futures : 0.60 €/lot MONEP Options : 0.09 % mini 7€ EUREX Futures - Traités en Euro : 0.60 €/lot - Traités en Francs -Suisse : 0.60 CHF/lot EUREX Options : - Traités en Euro : 0,09 % mini 7€ - Traités en CHF : 0,09 % mini 7 CHF CME-CBOT US: 1 \$/lot Société de gestion (1) : En % TTC - Actions, ETF, warrants : 0, 17 % France, Belgique et Pays-Bas 0.15% Pour les autres Pays - Marchés à terme : MONEP Futures : 1€/lot MONEP Options : 0.06099 % EUREX Futures : Traités en Euro 1€/lot Traités en Francs -Suisse : 1CHF/lot EUREX Options : Traités en Euro : 0,06099 % Traités en CHF : 0,06099 % Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Ainsi, en l'absence de prix de transactions observables ou de contributions de prix observables sur des bases de données financières, les titres suivants sont valorisés sur la base de prix contribués par un prestataire financier :

- LU0002804531 - ST GOBAIN TV84 EXW, représentant 3,70 % de l'actif net
- FR0013424983 – REALITE TV PERP, représentant 4,71 % de l'actif net
- FR0013446564 - CAPELLI 7% 24 EMTN représentant 3,57 % de l'actif net

De même, des obligations représentant 6,60 % de l'actif net de la SICAV sont valorisées à partir de prix fournis par un prestataire de services financiers dont les prix sont, soit contribués par des brokers, soit calculés à partir de modèles financiers.

En conséquence, il pourrait exister un écart entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces titres en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Le fonds est investi en parts des side-pockets « FR0013535275 - H2O MODERATO SP » et « FR0013535960 - H2O MULTIBONDS SP », représentant respectivement 0,01 % et 0,07 % de l'actif net au 29 décembre 2023.

Depuis le 28 août 2020, l'AMF a ordonné la suspension des souscriptions et des rachats des deux fonds « H2O MODERATO » et « H2O MULTIBONDS » jusqu'au 13 octobre 2020, en raison du poids significatif des actifs illiquides présents dans les portefeuilles de ces fonds. Le 13 octobre 2020, les actifs de ces fonds ont été scindés, afin d'isoler dans une side-pocket les actifs illiquides soumis à une gestion extinctive. Ainsi, depuis le 13 octobre 2020, le fonds GUTENBERG PATRIMOINE a reçu des parts des side-pockets « H2O MODERATO SP » et « H2O MULTIBONDS SP » dans lesquels ont été logés les actifs illiquides.

Au 29 décembre 2023, ces side pockets sont valorisées à 670,73 € par part pour « H2O MODERATO SP » et 5 174,33 € pour « H2O MULTIBONDS SP » sur la base de la dernière valeur liquidative estimée disponible, diffusée par la société de gestion de ces fonds, soit la valeur liquidative estimée au 30/11/2023.

Au 30 décembre 2022, ces side pockets étaient valorisées à 3 746,79 € par part pour « H2O MODERATO SP » et 23 712,7979 € pour « H2O MULTIBONDS SP ». La société de gestion valorisait ces titres sur la base de la dernière valeur estimative publiée au mois de décembre 2022, à laquelle elle appliquait une décote de 50 %.

Les rachats sur ces side-pockets sont impossibles. Leur valeur dépend des recouvrements à venir sur la liquidation de leurs actifs et présente donc une incertitude. Il pourrait également exister un écart entre leur valorisation selon les modalités indiquées ci-dessus et les sommes qui seront effectivement recouvrées au cours de leur gestion extinctive.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Des frais de recherche au sens de l'Art 314-21 du RG AMF peuvent être facturés à l'OPC

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	25 224 409,32	39 179 219,42
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	198 164,75	1 917 826,27
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 345 160,09	-10 613 858,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 243 479,51	3 318 633,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 912 097,97	-6 414 206,73
Plus-values réalisées sur contrats financiers	838 462,61	3 554 102,26
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 070 391,11	-2 207 861,65
Frais de transaction	-407 279,00	-690 750,54
Différences de change	-9 484,80	-98 416,82
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 166 094,85	-2 864 748,07
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-247 207,64</i>	<i>-1 413 302,49</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 413 302,49</i>	<i>1 451 445,58</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	3 150,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 150,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	188 182,44	144 470,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	15 117 530,51	25 224 409,32

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	3 262 456,24	21,58
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	251 614,38	1,66
Titres participatifs	560 000,00	3,70
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	2 536 299,68	16,78
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	6 610 370,30	43,73
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	686 100,00	4,54
TOTAL Opérations de couverture	686 100,00	4,54
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 974 711,03	26,29	560 000,00	3,70	2 075 659,27	13,73	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	668 622,16	4,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	686 100,00	4,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	883 325,97	5,84	2 003 660,84	13,25	430 580,04	2,85	3 292 803,45	21,78
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	668 622,16	4,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	686 100,00	4,54
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	CHF	CHF	USD	USD	SEK		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	734 085,50	4,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	545 939,68	3,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 353,32	0,03	3 010,63	0,02	1 831,03	0,01	2 049,88	0,01
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	227 327,18	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	144 014,14	151 814,08
Total	144 014,14	151 814,08

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	144 014,14	151 814,08
Total	144 014,14	151 814,08
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 643 021,57	-2 482 559,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 643 021,57	-2 482 559,28

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 643 021,57	-2 482 559,28
Total	-1 643 021,57	-2 482 559,28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	42 105 587,97	213 265,008	197,43	0,00	0,00	0,00	-5,46
31/12/2019	C2 PART CAPI I	185 100,83	4,00	46 275,20	0,00	0,00	0,00	-1 007,97
31/12/2020	C1 PART CAPI C	36 355 186,93	179 320,82	202,73	0,00	0,00	0,00	-13,13
31/12/2021	C1 PART CAPI C	39 179 219,42	193 181,705	202,81	0,00	0,00	0,00	11,92
30/12/2022	C1 PART CAPI C	25 224 409,32	145 644,847	173,19	0,00	0,00	0,00	-16,00
29/12/2023	C1 PART CAPI C	15 117 530,51	91 078,395	165,98	0,00	0,00	0,00	-16,45

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 188,87400	198 164,75
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-55 755,32600	-9 345 160,09
Solde net des Souscriptions/Rachats	-54 566,45200	-9 146 995,34
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	91 078,39500	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010357509 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,72
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	360 716,27
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	545 939,68
Total des créances		545 939,68
Dettes	SRD et règlements différés	610 807,18
Dettes	Frais de gestion	17 967,59
Total des dettes		628 774,77
Total dettes et créances		-82 835,09

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	14 531 743,44	96,13
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	7 908 877,00	52,32
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	6 610 370,30	43,73
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	12 496,14	0,08
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	545 939,68	3,61
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-628 774,77	-4,16
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	668 622,16	4,42
DISPONIBILITES	668 622,16	4,42
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	15 117 530,51	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						7 908 877,00	52,32
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						7 908 877,00	52,32
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						7 908 877,00	52,32
TOTAL SUISSE						734 085,50	4,86
CH0013841017 LONZA GROUP NOM.			CHF	450		171 353,36	1,13
CH0042615283 DOCMORRIS			CHF	2 300		182 614,36	1,21
CH1169360919 ACCELLERON INDUSTRIES			CHF	8 000		226 167,28	1,50
CH1176493729 BACHEM HOLDING			CHF	2 200		153 950,50	1,02
TOTAL ALLEMAGNE						2 591 730,00	17,14
DE0005313704 CARL ZEISS MEDITEC			EUR	3 000		296 520,00	1,96
DE0005664809 EVOTEC			EUR	15 000		319 200,00	2,11
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES			EUR	7 500		283 500,00	1,88
DE0006969603 PUMA			EUR	8 000		404 160,00	2,67
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.			EUR	1 500		430 500,00	2,84
DE000A0LR936 STEICO			EUR	6 000		201 900,00	1,34
DE000A0WMPJ6 AIXTRON			EUR	7 500		289 950,00	1,92
DE000HAG0005 HENSOLDT ACT			EUR	15 000		366 000,00	2,42
TOTAL ESPAGNE						164 520,00	1,09

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
ES0113211835 BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA			EUR	20 000		164 520,00	1,09
TOTAL FRANCE						2 790 101,50	18,46
FR0000051807 TELEPERFORMANCE			EUR	1 400		184 870,00	1,22
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL			EUR	80		153 504,00	1,02
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE			EUR	1 000		159 460,00	1,05
FR0000120073 AIR LIQUIDE			EUR	1 000		176 120,00	1,17
FR0000120271 TOTALENERGIES SE			EUR	4 000		246 400,00	1,63
FR0000120321 L'OREAL			EUR	900		405 585,00	2,68
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	600		440 160,00	2,92
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR			EUR	400		283 000,00	1,87
FR0013015583 POULAILLON			EUR	25 000		118 000,00	0,78
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT			EUR	1 800		291 240,00	1,93
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES			EUR	7 500		331 762,50	2,19
TOTAL IRLANDE						392 000,00	2,59
IE0004927939 KINGSPAN GROUP			EUR	5 000		392 000,00	2,59
TOTAL ITALIE						167 100,00	1,11
IT0004965148 MONCLER			EUR	3 000		167 100,00	1,11
TOTAL LUXEMBOURG						263 040,00	1,74
LU0569974404 APERAM			EUR	8 000		263 040,00	1,74
TOTAL PAYS-BAS						806 300,00	5,33

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
NL0000395903 WOLTERS KLUWER			EUR	1 500		193 050,00	1,28
NL0010273215 ASML HOLDING			EUR	500		340 850,00	2,24
NL0011585146 FERRARI			EUR	300		91 560,00	0,61
NL0012817175 ALFEN N.V.			EUR	3 000		180 840,00	1,20
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						6 610 370,30	43,73
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						6 610 370,30	43,73
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						3 262 456,24	21,59
TOTAL BELGIQUE						220 403,34	1,46
BE0002913946 CRELAN 5,75%23-260128	26/01/2023	26/01/2028	EUR	2	5,75	220 403,34	1,46
TOTAL FRANCE						2 845 549,13	18,83
FR0013424934 BIRD AM 5,25%19-130624	14/06/2019	13/06/2024	EUR	35	5,25	344 159,30	2,28
FR0013446564 CAPELLI 7%19-190924 EMTN	19/09/2019	19/09/2024	EUR	6	7,00	539 166,67	3,57
FR001400L1E0 CARMILA 5,5%23-091028	09/10/2023	09/10/2028	EUR	2	5,50	210 176,70	1,39
FR001400LUN7 BIRD AM 9%23-301126	30/11/2023	30/11/2026	EUR	20	9,00	203 938,13	1,35
XS2244837162 TEREOS FINANCE 7,5%20-301025	23/10/2020	30/10/2025	EUR	1 000	7,50	1 035 695,00	6,85
XS2352739184 VALLOUREC 8,50%21-300626	30/06/2021	30/06/2026	EUR	500 000	8,50	512 413,33	3,39
TOTAL PAYS-BAS						196 503,77	1,30
XS1835946564 ATHORA NETHERLANDS TV18-PERP.	19/06/2018	31/12/2050	EUR	200		196 503,77	1,30
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						251 614,38	1,66
TOTAL FRANCE						251 614,38	1,66

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2010033269 KAPLA HLD TV19-151226	12/12/2019	15/12/2026	EUR	250		251 614,38	1,66
TOTAL Titres participatifs						560 000,00	3,70
TOTAL FRANCE						560 000,00	3,70
LU0002804531 SAINT GOBAIN TV84-PERP.EXW	03/04/1984	31/12/2050	EUR	400		560 000,00	3,70
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						2 536 299,68	16,78
TOTAL BELGIQUE						449 468,50	2,97
BE0930906947 ETHIAS TV05-PERP.	13/12/2005	31/12/2050	EUR	10		449 468,50	2,97
TOTAL FRANCE						2 086 831,18	13,81
FR0013424983 REALITES TV19-PERP INDEX	13/06/2019	31/12/2050	EUR	70		712 254,79	4,71
XS0188935174 AXA TV04-PERP.SUBORD. EMTN	02/04/2004	04/04/2050	EUR	750		735 627,29	4,87
XS0207825364 AXA TV04-PERP. SUB.EMTN S.19	20/12/2004	31/12/2050	EUR	700		638 949,10	4,23
TOTAL Titres d'OPC						12 496,14	0,08
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						10 348,66	0,07
TOTAL ROYAUME UNI						10 348,66	0,07
FR0013535960 H2O MULTIBONDS SP IC FCP 4DEC			EUR	2		10 348,66	0,07
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						2 147,48	0,01
TOTAL ROYAUME UNI						2 147,48	0,01
FR0013535275 H2O MODERATO SP I FCP 4DEC			EUR	3,2017		2 147,48	0,01
TOTAL Contrats financiers						0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						0,00	0,00

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Engagements à terme fermes						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						-3 150,00	-0,02
MARF.EUR Appels marge futures			EUR	-3 150		-3 150,00	-0,02
TOTAL AUTRES PAYS						3 150,00	0,02
FGBLH4F00002 BUND-EUX 0324			EUR	-5		3 150,00	0,02

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*